



Conseil économique et social

Distr. générale
23 janvier 2004
Français
Original: anglais

Commission de la condition de la femme

Quarante-huitième session

1er-12 mars 2004

Point 3 c) ii) de l'ordre du jour provisoire*

Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes

et de la session extraordinaire de l'Assemblée générale

intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,

développement et paix pour le XXI^e siècle » :

réalisation des objectifs stratégiques, mesures à prendre

dans les domaines critiques et nouvelles mesures et initiatives :

égalité de participation des femmes à la prévention,

à la gestion et à la résolution des conflits

et à la consolidation de la paix après les conflits

Déclaration présentée par le Conseil consultatif anglican, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration suivante, dont le texte est distribué en application des paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social, en date du 25 juillet 1996.

* * *

* E/CN.6/2004/1.



La collectivité anglicane

La collectivité anglicane compte 75 millions de chrétiens répartis dans 164 pays qui vont de l'Angleterre à l'Afrique australe, de l'Australie aux pays du Marché commun sud-américain, des États-Unis aux Philippines. De nombreux anglicans, pour la plupart en Afrique et au Moyen-Orient, traversent des conflits dont sont principalement victimes les femmes, les enfants et les personnes âgées.

Déclaration théologique

En tant que chrétiennes, nous croyons que l'humanité entière a été créée à l'image de Dieu; en tant qu'anglicanes, nous vivons dans cette tension créatrice qui naît d'expériences et de points de vue différents; en tant que femmes, notre tâche est de réagir à l'instabilité du monde. **Voilà l'essentiel de notre théologie.**

Nous sommes fermement convaincues que les deux domaines critiques retenus pour cette année sont importants et nous prions pour que la présente réunion devienne une source à la fois d'informations, de directives et d'inspiration pour celles qui chaque jour pâtissent de l'inégalité entre les sexes et des conflits.

Le rôle des hommes et des garçons dans l'égalité entre les sexes

Nous approuvons le libellé du paragraphe 41 du Programme d'action de Beijing sur les domaines critiques, qui se lit comme suit : « La promotion de la femme et l'égalité entre les hommes et les femmes sont un aspect des droits de l'homme; c'est une condition de la justice sociale; c'est un objectif qui ne doit pas être considéré comme intéressant exclusivement les femmes. »

L'égalité entre les sexes est une responsabilité de la société dans son ensemble, avec la pleine participation des femmes, des filles, des hommes et des garçons. Notre foi est nourrie par notre profond engagement en faveur du règne de la justice et de la paix dans le monde. La réalisation de cette égalité entre les sexes est gravement compromise par l'inégalité des rapports de force entre les hommes et les femmes et les stéréotypes sexistes toujours présents, qu'il s'agisse d'éducation, de socialisation, de santé et notamment du VIH/sida, ainsi que par la violence et le harcèlement exercés à l'encontre des femmes. Nous constatons avec plaisir que cette quarante-huitième session de la Commission de la condition de la femme examine de façon systématique le rôle des hommes et des garçons dans l'égalité entre les sexes **et nous appuyons résolument les objectifs du Millénaire en matière de développement, eu égard en particulier à l'engagement à promouvoir l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes.** À titre d'exemple, nous applaudissons à l'action de nos soeurs en Afrique du Sud qui ont pris l'initiative d'entretiens à l'église sur l'égalité entre les sexes.

Nous engageons vivement la Commission à :

- a) Aider les gouvernements et les organisations non gouvernementales à collaborer pour mettre en oeuvre des politiques et programmes propices à l'harmonie entre les sexes;
- b) Demander instamment aux organismes des Nations Unies d'élaborer des programmes traitant de l'éducation et de la resocialisation des femmes et des hommes en matière d'égalité entre les sexes;

c) Encourager vivement les gouvernements à appliquer une analyse budgétaire sexospécifique à l'aide publique au développement, ainsi que l'a recommandé le consensus sur le financement du développement;

d) Défendre ceux qui sont marginalisés par l'injustice sexiste et oeuvrer de concert pour promouvoir les changements dans toutes les institutions, notamment au sein des collectivités religieuses et de la société; et

e) Encourager les gouvernements à promouvoir une meilleure compréhension des questions concernant la justice et l'égalité entre les sexes, en reconnaissant que l'égalité entre les sexes relève de la responsabilité de chacun et que les politiques nationales devraient faire pleinement participer les femmes, les filles, les hommes et les garçons.

Les femmes en tant que médiatrices pour le rétablissement de la paix et le règlement des conflits

Nous sommes convaincues que la paix est possible à l'échelle mondiale. Pour ce faire, de nouvelles modalités d'action seront toutefois nécessaires – depuis trop longtemps les dirigeants nationaux entraînent la race humaine dans des guerres et dans la violence au nom de la justice, de la religion et de la vengeance. Dans les guerres contemporaines, les civils représentent 90 % des victimes, dont une grande majorité de femmes et d'enfants. Nous savons que lorsque les droits de l'homme et l'égalité entre les sexes se renforcent mutuellement, le niveau de la violence diminue, à l'échelle non seulement nationale mais aussi mondiale.

À la Conférence de Beijing en 1995, plus de 180 gouvernements se sont engagés en faveur de l'objectif de la participation des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes, à la prise de décisions pour parvenir à cet équilibre entre les sexes indispensable au renforcement de la démocratie. En moyenne, à l'échelle mondiale, seulement 14 % des sièges des parlements nationaux sont pourvus par des femmes¹. Près de 10 ans plus tard, les femmes continuent d'être singulièrement sous-représentées dans les assemblées nationales et régionales.

Nous encourageons donc la Commission à n'épargner aucun effort pour que tous les gouvernements adoptent et mettent en oeuvre la résolution de la Troisième Commission de l'Assemblée générale sur la participation des femmes à la vie politique (point 110 de l'ordre du jour, adopté le 6 novembre 2003). En outre, nous prions la Commission de veiller à ce que la résolution 1325 du Conseil de sécurité soit pleinement mise en oeuvre.

Les femmes de l'Église épiscopale (la collectivité anglicane aux États-Unis) sont en particulier concernées par le fait que leur pays reste l'un des rares pays à ne pas avoir signé la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. La décision des hauts responsables du Gouvernement des États-Unis de ne pas ratifier cette convention des Nations Unies révèle et indique pourquoi si peu de femmes exercent des fonctions de prise de décisions dans ce pays. La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes n'ayant pas été ratifiée aux États-Unis, les femmes de ce pays ne sont pas en mesure de faire savoir si d'éventuels progrès ont

¹ Linda Wirth, « Breaking Through the Glass Ceiling »; Organisation internationale du Travail, Genève.

été accomplis dans leur participation à la gestion des conflits et au rétablissement de la paix. L'Église épiscopale, par le biais de ses procédures législatives, a manifesté son attachement à la Convention en continuant d'en encourager la ratification. En signant cette convention, les États-Unis verraient leur autorité renforcée en tant que défenseur de la participation des femmes aux négociations de paix.

L'exclusion des femmes est encore plus patente pendant et après les conflits. En dépit de leur expérience en tant que victimes de guerre, les femmes participent rarement aux activités de maintien et de consolidation de la paix, à la prévention des conflits avant et après les conflits, aux efforts de relèvement et à la reconstruction de leur société après les conflits. Nous sommes convaincues que cette situation va changer à mesure que, dans le monde entier, les femmes se dresseront pour proclamer que la violence n'est jamais la réponse et qu'elle ne fait qu'attiser la violence. Les cercles de femmes en faveur de la paix se multiplient dans le monde entier et, dans ce contexte, il conviendrait de s'attacher tout particulièrement à recenser les femmes locales qui représentent une voix particulièrement influente en faveur de la paix et à collaborer avec elles.

Nos soeurs anglicanes dans d'autres régions du monde nous informent des efforts déployés au sein des mouvements de paix. En Inde, on affirme : « Il ne suffit pas de parler de paix, il faut en être convaincu. Il ne suffit pas d'en être convaincu, il faut y travailler. » Les femmes de l'église anglicane sont attachées à oeuvrer en faveur du rétablissement de la paix dans leur pays. Dans l'est du Zimbabwe, ces activités consistent à envoyer des femmes à Capetown pour recevoir une formation au Centre pour le règlement des conflits. Au Nigéria, une tâche prioritaire consiste à abattre les barrières de la pauvreté et de l'analphabétisme et là, comme dans de nombreux autres pays, une culture du travail privilégiant les hommes et une force policière hostile empêchent les femmes de jouer le rôle qui leur revient dans la fonction publique et dans la résolution des conflits.

Conclusions

Nous nous déclarons attachées aux domaines critiques retenus pour la présente réunion – le rôle des hommes et des garçons dans l'égalité entre les sexes et l'égalité de participation des femmes à la prévention, à la gestion et à la résolution des conflits et à la consolidation de la paix après les conflits.

Nous présentons notre déclaration de 2004 en rappelant avec consternation qu'en 2003, la Commission de la condition de la femme n'a pas été en mesure d'adopter des conclusions concertées sur la condamnation de l'épidémie de la violence à l'égard des femmes. La délégation de la collectivité anglicane s'est engagée à respecter la dignité de chaque être humain et s'est élevée contre la façon dont la religion – et les coutumes et la tradition – sont utilisées pour réprimer les femmes. Nous sommes résolues à écouter tous les points de vue sur les problèmes posés et à comprendre les contextes culturels et religieux différents, et sommes tout particulièrement décidées à prendre la parole et à ne ménager aucun effort pour identifier quand et où la foi favorise l'autonomisation des femmes et l'amélioration de leur existence. En tant que chrétiennes, anglicanes et femmes, nous sommes appelées à être des agents de la paix. Nous aspirons à une nouvelle création et à la réalisation de la promesse de Dieu de tout faire renaître.

Une prière pour l'égalité entre les sexes et la paix

Nous souhaitons vous offrir les paroles ci-après qui paraphrasent une prière écrite expressément pour Beijing :

Ô Dieu, créateur du paradis et de la Terre, nous prions pour que tous ceux qui sont réunis au sein de l'Organisation des Nations Unies révèlent le rôle des femmes dans le rétablissement de la paix et la résolution des conflits alors qu'ils examinent aussi le rôle des hommes et des garçons dans l'égalité entre les sexes. Ouvre nos oreilles aux pleurs d'un monde qui souffre et aux chants mélodieux et apaisants de la paix. Amen.
